



1-2 DÉCEMBRE 2022

Auditorium MS 001

Manufacture des Tabacs Université Toulouse 1 Capitole

Inscription obligatoire

https://ifrdroit.ut-capitole.fr











1 DÉCEMBRE

13h3N Accueil des participants

14hnn Ouverture

> M. Hugues KENFACK, Président de l'UT1 Capitole ; M. Matthieu POUMAREDE, Doyen de la Faculté de droit et de science politique de Toulouse Mme C. MASCALA, Directrice du CDA; M. F. GARNIER, Directeur du CTHDIP; Mme C. GINESTET, Directrice de l'IDP

14h15 **Propos introductifs**

S. HORTALA, MCF UT1 Capitole; S. RANC MCF UT1 Capitole; R. SUTRA, MCF UT1 Capitole

Mesure(s) en droit - Partie 1 Présidence : S. RANC, MCF UT1 Capitole

Réparations, barèmes et nomenclatures

Mesure et démesure : la difficile application du principe de réparation intégrale 14h3N

H. CONTE, MCF Université catholique de l'Ouest

Référentiels et barèmes en matière de réparation du préjudice corporel 14h5N

A. BLANC, Doctorante Université Savoie Mont Blanc (USMB); C. QUEZEL-AMBRUNAZ, MCF USMB et V. RIVOLLIER, PR USMB

15h7N Evaluer les indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse : quelle méthode et quelle utilité?

R. DALMASSO, MCF Université de Lorraine et C. SIGNORETTO, MCF Université Paris Cité

Barémisation du contentieux familial 15h45 F. MAISONNASSE, MCF Université Grenoble Alpes

16h05 Discussion et Pause

Mesure(s) et droit des contrats

17hN5 La mesure du déséquilibre significatif A. VALMARY, Doctorante UT1 Capitole La mesure des sanctions en nature 17h75 G. MAIRE. MCF Université de Lorraine

17h45 Discussion et Clôture de la journée

2 décembre

NRh45 Accueil des participants

Mesure(s) et (in)fortune

Présidence : **S. HORTALA**, MCF UT1 Capitole

09h00 Mesurer la valeur due : l'instabilité monétaire devant la justice d'Ancien Régime

M. SERENI, Chercheuse post-doctorante USMB

N9h7N Mesure de l'état de surendettement et débiteur propriétaire de son logement : quelle influence ?

S. DEVILLE, MCF UT1 Capitole

N9h4N Mesure(s) en droit patrimonial de la famille G. RUFFIEUX, MCF Université Grenoble Alpes

10h00 Discussion et Pause

2 décembre

Mesurer le droit

Présidence : **S. HORTALA**, *MCF UT1 Capitole*

Et si la "doctrine" mesurait, voire modélisait le droit? 1Nh4N

J. BETAILLE, MCF UT1 Capitole

11h00 La mesure du droit (du travail) Y. LEROY, PR Université de Lorraine

11h20 Mesurer l'efficacité de la règle de droit à travers l'activité judiciaire

J. DURET, Docteur, ATER Université Paris-Est Créteil

11h4N Mesurer les chances de succès d'un procès M. DOCHY, MCF Université Lumière Lyon 2

12h00 Discussion et Pause méridienne

Mesure(s) en droit - Partie II

Présidence : **R. SUTRA**, MCF UT1 Capitole

Mesure(s) et performances

14hnn Les mesures dans les sociétés cotées : pour qui, pour quoi ?

M. ZOLOMIAN, MCF Université d'Angers

La mesure de la performance sociétale des grandes entreprises 14h20

M. LAROUER, MCF UT1 Capitole

La mesure dans le droit public financier 14h4N

A. BARRO, Doctorant Université Jean Moulin Lyon 3

15hnn Discussion et Pause

Mesure(s) et criminalité

Mesure de la délinquance : fait-on vraiment du droit pénal? 15h4N

P. CAZALBOU, PR UT1 Capitole

Quantifier l'imputabilité : possibilités et difficultés 16hnn

M. GARCIA, Psychologue clinicien, Doctorant Université de Bordeaux

16h7N Discussion

16h4N Clôture de la journée

Mesure(s) et droit

Que ce soit dans l'histoire ou dans l'actualité la plus proche, le droit a toujours été une question de mesure. Pour être l'art du juste et parvenir à l'équilibre, le droit nécessite constamment une évaluation. La balance n'est-elle pas d'ailleurs le symbole par excellence de la mesure ?

Le droit positif prend en compte de nombreux éléments de mesure. Cette évaluation s'effectue de manière plus ou moins arithmétique. Ainsi, l'évaluation des préjudices ou le calcul de la quotité disponible en matière successorale n'ont rien à voir, par exemple, avec la mesure du surendettement ou encore le chiffrage de la délinquance. De plus, la proportion ou la disproportion innerve de larges pans de la matière juridique et suppose aussi une évaluation, une mesure.

Dans toutes ces hypothèses, des questions méritent d'être posées : Que mesure-t-on ? Comment mesure-t-on ? Qui effectue ces mesures ? Le juge semble un acteur privilégié, le législateur également, mais ils ne sauraient être les seuls. Quels sont les outils permettant d'effectuer de telles mesures et quelle est leur efficacité, leur efficience (barème Macron, nomenclature Dintilhac, méthodes de calcul en matière de prestation compensatoire, etc.) ?

En outre, la question de la mesure du droit lui-même mérite d'être soulevée. La simplification du droit et la confiance dans la justice sont des préoccupations essentielles de notre société. L'actualité de l'open data des décisions de justice et la multiplication des legal tech renouvellent les interrogations à ce sujet. Peut-on ou pourra-t-on bientôt mesurer la qualité du droit ? Selon quels outils et dans quels objectifs ?

Le colloque organisé par le CDA, le CTHDIP et l'IDP se propose de participer à cette réflexion et d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

S. HORTALA, MCF UT1 Capitole - IDP

S. RANC, MCF UT1 Capitole - CDA

R. SUTRA, MCF UT1 Capitole - CTHDIP

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription obligatoire: https://ifrdroit.ut-capitole.fr

Renseignements: mesuresetdroit@gmail.com

Lieu de la manifestation :

Auditorium MS 001 - Manufacture des Tabacs 21 allée de Brienne 31000 Toulouse